

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 9 décembre 2019

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - STATIONNEMENT - RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2018**

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le 4 février 2010, la Société VINCI PARK CGST, devenue INDIGO Infra CGST en novembre 2015, est en charge, dans le cadre d'une Délégation de Service Public en date du 18 janvier 2010, de l'exploitation du stationnement payant, hors (en ouvrage) et sur voirie.

A ce titre et conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, rappelées à l'article 1 du chapitre II de ladite convention, le délégataire doit remettre annuellement, un rapport retraçant l'activité du service de l'année N-1.

Le bilan pour l'année 2018, neuvième exercice de gestion de ce service, est exposé ci-après.

I - Périmètre de la délégation

Le périmètre de la délégation porte sur l'exploitation de cinq (5) parcs en ouvrage et du stationnement sur voirie, représentant en 2018, comme en 2017, 4 891 places, dont le détail s'établit comme suit :

- Au titre du stationnement en ouvrage, 1 661 places :

Parking de l'Hôtel de Ville :	300 places
Parking du Normandie :	340 places
Parking de la Gare	706 places
Parking du Vieux Pilon	100 places
Parking Cœur de Mantes	215 places

- Au titre du stationnement sur voirie, 3 230 places, réparties en 2 zones :
 - 1 209 places en zone rouge,
 - 2 021 places en zone bleue.

II - Moyens mis à disposition pour assurer le service

Les moyens mis à disposition se déclinent comme suit :

- Au titre des moyens humains
 - 1 responsable de district,
 - 1 responsable de site / Parcs de stationnement,
 - 1 technicien d'exploitation,
 - 4 agents d'exploitation (cinq (5) en 2017),
 - 1 technicien de maintenance,
 - 1 technicien voirie.

- Au titre des moyens matériels
 - 2 véhicules utilitaires (trois (3) en 2017),
 - 2 téléphones mobiles (trois (3) en 2017),
 - 1 trieuse compteuse,
 - Informatique et moyens de communication dans tous les parkings (sauf celui de la rue du Vieux Pilon),
 - Outillage électroportatif et pièces de maintenance,

III - Principaux travaux réalisés en 2018

Les principales interventions recensées en 2018 se déclinent comme suit :

III.1 - Sur voirie

Les opérations menées portent essentiellement sur les horodateurs déployés, aux fins de les mettre en conformité avec la réforme du stationnement payant sur voirie (dépenalisation issue de la loi MAPTAM).

III.2 - En ouvrage

- Parking Normandie
 - Remplacement de la centrale incendie.

- Parking de la Gare
 - Néant.

- Parking Cœur de Mantes
- Néant.
- Parking de l'Hôtel de Ville
- Réfection de la peinture,
- Travaux d'étanchéité,
- Réfection des fissures aux murs, sur les 8 niveaux du parking,
- Remplacement de la signalétique intérieure.
- Parking du Vieux Pilon
- Remplacement complet des ouvrants d'accès au parking (portes automatiques, accès piétons).

IV - Données comptables

Au terme de l'année 2018, le résultat de l'exploitation du stationnement délégué est bénéficiaire à hauteur de 267 557,00 euros.HT (+20,59%), lequel se décompose comme suit :

Résultat d'exploitation (€.HT)	2018	2017	Ecart
Sous-total Voirie	424 007,00	390 616,00	33 391,00
Sous-total Parking	-156 450,00	-168 750,00	12 300,00
Hôtel de Ville	-113 561,00	-83 469,00	-30 092,00
Normandie	-69 049,00	-67 926,00	-1 123,00
Gare	115 043,00	90 415,00	24 628,00
Vieux Pilon	26 619,00	31 990,00	-5 371,00
Cœur de Mantes	-115 502,00	-139 760,00	24 258,00
Total	267 557,00	221 866,00	45 691,00

La progression du résultat s'explique principalement par la hausse des recettes de voirie (+6,40%), qui viennent compenser à la fois le recul des recettes en ouvrages (-1,70%), ainsi que la hausse des charges d'exploitation (+1,24%).

S'agissant du seul chiffre d'affaires, celui-ci est en légère hausse (+1,52%) comparé à 2017, soit :

- Stationnement en ouvrage : 1 375 077,00 euros. TTC (-2,06%)
- Stationnement sur voirie : 980 891,00 euros. TTC (+6,98%)

Chiffre d'affaires qui se décompose comme suit, par mode de stationnement :

Répartition du CA par mode de stationnement	2018	2017
Voirie	41,63%	39,51%
Parking	58,37%	60,49%
Total	100,00%	100,00%

Et qui se décline, de la manière suivante, par équipement :

Répartition du CA par équipement	2018	2017
Voirie	41,63%	39,51%
Parking Hôtel de Ville	10,24%	10,73%
Parking du Vieux Pilon	2,28%	2,32%
Parking de la Gare	24,07%	24,62%
Parking Normandie	13,16%	13,34%
Parking Cœur de Mantes	8,61%	9,48%
Total	100,00%	100,00%

Par ailleurs, s'agissant des seules recettes afférentes au stationnement en ouvrage, elles se composent d'abonnements et de recettes horaires, dont la part respective s'établit de la manière suivante :

Part des recettes/nature	Abonnement	Recette horaire
Hôtel de Ville	63,11%	36,89%
Normandie	66,26%	33,74%
Parking de la Gare	69,10%	30,90%
Vieux Pilon	100,00%	0,00%
Cœur de Mantes	45,00%	55,00%

Il convient de noter qu'en matière d'abonnements, ceux-ci ont évolué dans les proportions suivantes :

- Hôtel de Ville : +0,4%
- Normandie : +4,5%
- Parking de la Gare : +0,9%
- Vieux Pilon : -5,2%
- Cœur de Mantes : -7,0%

Afin d'acquitter le prix afférent à l'emplacement utilisé, outre le numéraire, l'utilisateur dispose de moyens de paiement souples et variés :

- Carte bancaire,
- Carte « TOTAL GR »,
- Badge Télépéage (Liber't), dans les parcs Normandie, Hôtel de Ville et Gare,
- Abonnement par prélèvement également possible sur l'ensemble des parcs,
- Souscription et/ou renouvellement d'un abonnement en ligne également possible pour les clients des parcs Normandie, Hôtel de Ville, Cœur de Mantes et parking de la Gare depuis 2012.

Pour le stationnement sur voirie, le mode de paiement se répartit de la manière suivante :

- Par CB : 9,43% (8,29% en 2017) ;
- Espèces : 66,92% (72,46% en 2017) ;
- Autres (abonnements et résidents) : 16,55% (15,49% en 2017) ;
- PayByPhone : 7,10% (3,76% en 2017).

Enfin, au regard des dispositions contractuelles, le délégant peut prétendre être intéressé au chiffre d'affaires (CA) réalisé et se voir reverser une partie des recettes, dans la mesure où ledit CA atteint ou dépasse des seuils contractuellement fixés, distincts pour le stationnement sur voirie et en ouvrage.

A cet égard, si depuis le début de la délégation, le niveau de recettes collectées en matière de voirie est systématiquement inférieur au seuil (980 891,00 euros. TTC, comparé à 1 009 563,63 euros. TTC, seuil pour 2018), celui afférent au stationnement en ouvrage, soit 1 156 931 euros.HT, dépasse de nouveau en 2018 le seuil annuel correspondant (entre 1 130 711 et 1 384 544 euros.HT).

Cette situation conduit le délégataire à reverser au délégant, la somme de 13 110 euros.HT¹ pour 2018.

V - Qualité de service

- Relation client

Un service dédié à la relation client est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 sans interruption, via un n° Azur. L'engagement du délégataire est de répondre et/ou d'apporter une solution sous 72 heures. A cet égard, tous les appels donnent lieu à une remontée d'informations vers la direction régionale concernée.

Le contact peut également se faire par internet, au moyen de l'adresse suivante : service.clients@group-indigo.com, voire par courrier.

- Contrôle qualité

Des visites mystères sont organisées plusieurs fois par an sur sites, afin de contrôler l'accueil et les équipements.

¹ (1 156 931 – 1 130 711) x 50%

- Engagements environnementaux

Dans ce cadre, il est mis en œuvre sur la Ville :

- Un système d'éclairage permettant, dans les parkings en ouvrage, de réduire la consommation électrique (réglettes de type T5),
- Des horodateurs à alimentation solaire,
- Des bornes de rechargement pour véhicules électriques (2 au parking de l'Hôtel de Ville),
- Un véhicule électrique pour l'entretien des parcs de stationnement.

- Services à la personne

De nombreux services sont disponibles et déployés sur les parkings, comme :

- Un service de télé-opération et d'assistance (Centre National de Télé-Opération) qui assure 24h/24 et 365 jours/an, en compléments et/ou en alternance avec les équipes d'exploitation sur le terrain, une vidéosurveillance et de la maintenance à distance,
- Application smartphone permettant de localiser un parking, d'en vérifier la disponibilité en termes de places et d'en visualiser les services,
- L'accompagnement possible de l'utilisateur jusqu'à son véhicule (prioritairement destiné aux personnes à mobilité réduite),
- Le prêt de vélos,
- La diffusion d'une radio Vinci Park, dédiée à la musique classique et vecteur de messages publicitaires, à l'occasion d'évènements municipaux.

- Actions en partenariat

Des actions de ce type ont été menées, tant avec la Ville, qu'avec les commerçants.

- Avec la Ville

Des offres de gratuité des parkings ont été menées (6 dates), dont notamment à l'occasion d'évènements marquants de l'année (Noël ; Parlons jardin/terroir ; Grande dictée ; Foire aux oignons).

- Avec les commerçants

Partenariat avec le Cinéma CGR, permettant à ses clients de bénéficier 2h30 de parking gratuit.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la société INDIGO Infra CGST dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au stationnement hors et sur voirie.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1411-3,

Vu la délibération du 18 décembre 2009, par laquelle la Ville a confié à la société VINCI PARK CGST l'exploitation de service public de stationnement hors et sur voirie,

Vu la convention de délégation de service public du 18 janvier 2010 et notamment, l'article 1 du chapitre II,

Vu le rapport technique et financier présenté par le délégataire,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 6 décembre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2018, établi par la société INDIGO Infra CGST dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au stationnement hors et sur voirie.

Le Maire

Raphaël COGNET